

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire. Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Valérie HEROUARD, Gaétan DUPONT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Karima JOSSELIN, Baptiste REY, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Vanessa GRENET.

Secrétaire de séance : Sylvain LEMESLE

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

DATE DE CONVOCAION :

22.02.2024

DATE D'AFFICHAGE :

22.02.2024

Objet : Revégétalisation de la Place Georges Rondeaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir la réfection de la Place Georges Rondeaux et la possibilité de revégétaliser cet endroit et qu'il serait moins coûteux de réaliser ces travaux en même temps que les travaux d'aménagement du cimetière et du cheminement piéton relatifs aux délibérations n°206.23.34 et n°206.23.35 et qu'à cet effet il a sollicité un devis auprès de la société ASTEVA TP.

Le Conseil Municipal

VU

- Le devis de la société ASTEVA TP pour la Réfection de la place Georges Rondeaux pour un montant total de 4 290.00 € ;

DECIDE par 9 POUR et 1 abstention :

- De retenir l'offre de la société ASTEVA TP pour la Réfection de la place Georges Rondeaux ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours à l'investissement de la CU LHSM ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les travaux.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 04 mars 2024.

Le Maire,
Pierre LEMETAIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602069-20240304-2062402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Affichage : 25/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

